



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 23 septembre 2019 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAKES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ (présidente), Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint
M. Daniel GODEL, comptable
M. Eric KUNZ, mandataire

Excusés : M. Niccolò GORI
M. Éric PROVINI

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

* * *

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse l'absence de M. PROVINI et de M. GORI.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

M. VAUCHER ainsi que Mme le Maire apportent quelques corrections au procès-verbal dont la procès-verbaliste prend bonne note. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire prend la parole et présente M. Eric KUNZ mandaté par la mairie pour aider à réorganiser l'administration et pour installer le Système de contrôle interne de manière plus adaptée et cohérente.

Projet de loi :

Un projet de loi a été déposé par les PLR le 27 août (PL 12566. Projet de loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses). Il est important car il concerne une demande de modification de l'Art. 59, al. 4 lettre a de la LCI. Ce projet de loi veut renforcer les compétences du Conseil municipal et demande qu'il soit compétent pour toutes les demandes d'autorisation jusqu'à 48% et pour les parcelles de moins de 5'000m². Ce projet de loi aura beaucoup de retentissement au Grand Conseil et ailleurs. De nombreux promoteurs sont fâchés. En pratique, Mme le Maire souligne qu'il sera difficile de rendre des préavis concernant les nombreux dossiers que l'on reçoit dans les 30 jours en devant s'adresser systématiquement au Conseil municipal. Entre cette proposition et un projet de loi abouti, il va y avoir des discussions et certainement une évolution. Ce qui était important c'est de montrer que les communes en ont assez de ne pas être respectées dans leurs préavis. C'est un projet de loi qui s'appelle « Genève doit se développer dans le respect de son environnement et en bonne collaboration avec les communes ». Mme le Maire ajoute « ce n'est pas pour demain mais c'est important de vous le signaler ».

Résolution sur la mise à jour de la loi sur les réseaux de transports publics et le schéma directeur du réseau sur rail :

Au début de cette année, les conseillers communaux ont été appelés à rendre une résolution sur la mise à jour de la loi sur les réseaux de transports publics et le schéma directeur du réseau sur rail. Cette démarche a été menée à bien au niveau du Grand Conseil. Dans le cadre du plan d'aménagement des transports en commun deux rencontres ont eu lieu. La région d'Arve et Lac fera ainsi l'objet d'importantes augmentations de l'offre d'ici 2024. La ligne 33 sera cadencée au quart d'heure (en heure de pointe) dès le mois de décembre (entrée de fonctionnement du Léman Express le 15 décembre), ce qui permettra d'offrir une correspondance sur tous les trains du Léman Express s'arrêtant à la gare de Chêne-Bourg. Mme le Maire relève, cela dit, qu'il a toujours été question d'inciter les Vandoeuvriens à se diriger vers la gare des Eaux-Vives et non la gare de Chêne-Bourg. Il n'y aura pas de changement sur la ligne 9, avant la mise en service de la ligne 4 entre les communaux d'Ambilly et l'aéroport. La ligne 9 continuera bien à desservir la gare de Genève Cornavin entre-temps. Une question a été soulevée à propos d'une meilleure coordination avec le Grand Genève. Mme le Maire donne lecture de la réponse : « en ce qui concerne vos remarques sur la coordination transfrontalière des transports publics, je me permets de vous préciser que le développement des transports publics transfrontaliers fait l'objet d'une coordination étroite depuis de nombreuses années. Quant au projet Léman Express il fait également l'objet d'une structure de collaboration transfrontalière réunissant les principaux acteurs (SNCF, CFF, régions, canton de Vaud, Confédération) ».

Courriers concernant les limitations à 30 [km/h] :

Les courriers seront abordés dans le cadre du rapport de la commission sécurité. Mme le Maire avait demandé s'il était possible de peindre les 30 [km/h] sur la route de Vandoeuvres, la route de Choulex, la route de Meinier (dans le village) pour inciter à ralentir. Cette requête a été refusée cela parce que : « dans le cas de l'hyper centre du village de Vandoeuvres, il n'est malheureusement pas possible de procéder au marquage au sol afin d'indiquer la limitation de vitesse à 30 [km/h]. Tel que nous le faisons dans les zones 30 [km/h]. En effet, les limitations de vitesse sont signalées par les panneaux de l'ordonnance sur la signalisation routière et celle-ci ne prévoit pas des marquages au sol. » Mme le Maire résume en ces termes : « essayé, pas pu ».

Cour des comptes et polices municipales :

Mme le Maire ajoutera le texte de l'info ACG au procès-verbal. Cette info fait suite au rapport de la Cour des comptes sur le fonctionnement des polices municipales de juin. Un résumé que les conseillers municipaux ont déjà reçu se trouve dans le dernier Info ACG.

Assemblée Générale de l'ACG :

M. APOTHELOZ était présent lors de la dernière Assemblée Générale de l'ACG. De façon extrêmement maladroite, il a parlé d'une nouvelle répartition de compétences en matière sociale. M. APOTHELOZ à peine sorti de la salle, les participants à l'Assemblée Générale ont reparlé entre eux des charges contraintes qui concernent aussi l'action sociale, ainsi que du report de la péréquation inter cantonale. Mme le Maire a déjà parlé de ces charges contraintes de 90 millions. L'ACG, à l'unanimité, a finalement accepté d'entrer en discussion avec le Conseil d'État après avoir apporté quelques amendements à ce fameux protocole d'accord que M. APOTHELOZ avait presque contraint les membres de l'ACG de signer. En effet, en cas de refus il y aurait en 2020 des charges contraintes qui représenteraient pour Vandœuvres presque Fr. 900'000.-. Durant tout l'été l'ACG a discuté avec le Conseil d'État. Il y a quelques amendements qui y figurent, ce qui fait que pour éviter que le projet de loi concernant l'écrêtage ne soit déposé cet automne, l'ACG a accepté sous certaines conditions d'entrer en discussion (ce qui ne veut pas dire que l'écrêtage sera accepté) concernant d'éventuels transferts de compétences. Ceci implique que pour 2020 (et c'est à définir pour 2021) ces 20 premiers millions ne seraient pas transférés aux communes concernées, dont Vandœuvres. Cela dit, elles figurent dans le plan quadriennal du Conseil d'État en 2021.

Nouvelle politique des déchets :

M. DESPLAND en parlera ultérieurement.

Législatures suivantes :

Suite à un sondage auprès des communes, Mme le Maire indique qu'il n'y aura plus, très certainement, de fonctionnement des communes avec un maire et des adjoints. Dans toutes les communes, de la plus petite à la plus grande, il y aura un conseil administratif. A une très grande majorité, cette adaptation à la modernité a été acceptée. La Présidente demande de quelle législature il s'agit. Mme le Maire répond qu'il s'agit de la « sur-suivante » (2025). La demande a cependant aussi été effectuée par certaines communes pour que ce changement prenne effet dès 2020.

Mme l'Adjointe prend la parole.

Coquille :

La *Coquille* est à la correction auprès de M. PROVINI, Mme WAECHTER et Mme LÉVÊQUE. Mme LÉVÊQUE indique qu'elle sera dans les boîtes aux lettres d'ici à 3 semaines.

M. l'Adjoint poursuit :

Vendredi 13 septembre :

Il y a eu un ramassage des déchets en collaboration avec les écoles. 130 écoliers se sont répartis dans la commune à cet effet. M. DESPLAND a beaucoup apprécié cette initiative et note que les écoliers n'ont pas perçu cette tâche comme une corvée mais comme un acte citoyen. Plus de 1'000 mégots de cigarette ont été ramassés dans le village.

Jeudi 26 septembre «la nuit est belle !» :

La commune s'est associée avec cette initiative transfrontalière. M. DESPLAND espère que le ciel sera clair et invite les conseillers municipaux à ne pas le polluer.

Swisscom :

Toutes les cabines qui sont à moins de 250m de chaque habitation ont maintenant une vitesse accélérée qui monte à 500 [Mbit/s]. Internet devra être accessible à tout le monde et en bonne condition.

Déchets :

Des réunions Arve et Lac concernant Mobilitri ont eu lieu. Les conseillers municipaux des communes sont en train de se prononcer sur la question. Cette initiative est plutôt bien accueillie dans les communes. Une présentation de Mobilitri est prévue dans une commission élargie à laquelle tous les conseillers sont invités.

État des lieux concernant le tri des plastiques :

M. DESPLAND rapporte que dans d'autres pays les différents types de plastiques sont triés alors qu'en Suisse, ce n'est pas le cas. Ce dernier n'est pas favorable à une collecte des plastiques parce que la filière internationale est incontrôlable. Beaucoup de déchets plastiques finissent sur les côtes. A ce stade il est préférable d'incinérer les plastiques avec des filtres d'une façon propre, plutôt que de les trier et de les envoyer dans une filière plastique internationale qui n'est pas fiable.

Idée de surtaxe :

M. DESPLAND relaie une idée au niveau cantonal : il s'agit d'une surtaxe (et non de la taxe au sac), à savoir de payer plus cher les sacs noirs en plastique afin d'essayer de baisser le prix des sacs verts qui vont dans les composts. Ça serait un système de compensation.

M. VOUTAT relève que la collecte des déchets est une excellente initiative. Il ajoute que certains habitants de Crête se plaignent de voir énormément de gens jeter leurs déchets dans la nature. M. VOUTAT demande à M. l'Adjoint s'il peut intervenir ou préciser à l'APM d'être vigilant par rapport à ces actions et de les punir en conséquence. M. DESPLAND répond que c'est compliqué.

4. Communications du Bureau

La Présidente rappelle qu'une séance du Conseil municipal a été rajoutée le 14 octobre. Adressé à tous les membres du Conseil municipal un courrier de remerciements a été reçu de la part de M. Jean et Mme Micheline GIGER au chemin des Buclines qui concerne la circulation au chemin des Buclines. Mme la Présidente donne lecture du courrier. Mme ERMACORA rappelle que les conseillers municipaux n'avaient pas été consultés.

Au sujet de la mesure provisoire au chemin des Buclines, de même que la limitation à 30[km/h] au centre du village qui est elle aussi provisoire, la Présidente demande pourquoi les panneaux ne sont, pour leur part, pas du tout provisoires. Mme le Maire répond qu'après chaque intersection, un rappel d'une vitesse doit être mis en place. Afin de pouvoir amender, il faut qu'il y ait une réglementation et une signalisation adéquate. Cette signalisation doit être posée comme si elle l'était de manière définitive aux endroits stratégiques exigés par la loi. Certains panneaux ont été rajoutés pendant l'été. Mme MISEREZ relève que le panneau installé au chemin des Buclines est aux frais de la mairie. Mme le Maire répond qu'elle n'est pas passée aux Buclines.

Mme ERMACORA relève que l'absence de giratoire au chemin de la Seymaz était fort appréciable et regrette qu'il ait été reconstruit, en plus grand. Elle note qu'il y a de nouveau des queues tous les matins. À ce sujet et à la suggestion de M. SCHMITZ, Mme le Maire a écrit à l'OCT il y a 10 jours, sans réponse, à ce jour, de leur part.

Mme HÜSLER ENZ demande quel est le calendrier concernant ces mesures à l'essai. Mme le Maire répond que les mesures sont à l'essai durant une année et qu'après 8 mois on fait le point.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES relève que la vitesse a été limitée tout d'abord à 50 [km/h] dès le chemin de Planta sur la route de Vandoeuvres puis ensuite à 30 [km/h]. Elle indique que le revêtement de cette route n'a pas été refait depuis 15 ans, ce qui la rend très bruyante, alors qu'elle est censée être une pénétrante de verdure. Mme le Maire reconnaît qu'il est usé et répond que c'est le canton qui a les compétences pour mettre du phono-absorbant dans tout le canton. Mme le Maire répond qu'il est possible d'en faire la demande. M. LIENGME demande s'il y a une brigade de la police qui contrôle le bruit et suggère qu'elle passe à Vandoeuvres. M. MOREL répond que c'est un problème majeur dont la commission des transports s'occupe. Il explique que le problème est de faire passer un projet de loi qui permette de choisir un équipement pour détecter le bruit. Il existe des équipements pour quantifier le bruit mais le dispositif n'a pas été choisi. M. VOUTAT ajoute que les détecteurs radar anti-bruit ne seront pas effectifs sur le terrain avant 2 ans.

4.1 Droit d'opposition des Conseil municipaux aux décisions de l'ACG

La Présidente indique que les conseillers ont tous reçu cet été les 8 décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils. La Présidente n'ayant reçu aucune résolution, elle part de l'idée qu'elles sont acceptées.

4. 2 Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2020

La Présidente indique qu'il y a 7 objets de votation pour l'année 2020 : 5 lors du premier semestre et 2 lors du second semestre. Elle rappelle que lors du premier semestre il y a les élections communales sur 2 tours.

	Dates	Président(e)	Suppléant(e)	Vice-président(e)	Suppléant(e)
1 ^{er} duo	09.02	M. ZACHARIAS	M. LIENGME	M. VOUTAT	M. SCHMITZ
	15.03	M. ZACHARIAS	M. LIENGME	M. VOUTAT	M. SCHMITZ
	05.04	M. ZACHARIAS	M. LIENGME	M. VOUTAT	M. SCHMITZ
	26.04	M. ZACHARIAS	M. LIENGME	M. VOUTAT	M. SCHMITZ
	17.05	M. ZACHARIAS	M. LIENGME	M. VOUTAT	M. SCHMITZ
2 ^{ème} duo	27.09	M. JAKUES	Mme HÜSLER ENZ	M. MOREL	M. ANDERSEN
	29.11	M. JAKUES	Mme HÜSLER ENZ	M. MOREL	M. ANDERSEN

5. Comptes rendus des commissions

5. 1 Culture, patrimoine et manifestations communales – séance du 28 août 2019

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu :

Compte rendu de la commission culture du mercredi 28 août 2019 à 12h15

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Sortie des aînés : nous avons une proposition pour amener les aînés aux Automnales à Palexpo. Cette proposition comprend les trajets, la visite et le déjeuner sur place et pourrait avoir lieu mercredi 13 novembre. Cette proposition est acceptée.

Le déjeuner des aînés de début d'année se tiendra le 29 janvier 2020 dans la salle des combles de l'école, suivi du traditionnel loto.

Méthodologie d'octroi des subventions : dans le cadre des normes Optimiso, il est nécessaire de fixer un cadre et de clarifier la procédure d'octroi des subventions.

Une séance de travail s'est tenue avec le Secrétaire Général a. i. afin de définir des critères : dossier en général, territorialité, projet et subvention allouée. A l'intérieur de chacun de ces critères plusieurs points sont à discuter en commission avant d'octroyer la subvention. Le document cadre est un peu modifié après discussion et sera renvoyé aux commissaires avec le procès-verbal. La discussion s'engage sur la possibilité de publier ce document sur le site en ligne de la commune, ce dernier point est accepté par la commission sachant que la décision finale revient au conseil municipal.

Par ailleurs il est nécessaire de mettre un peu d'ordre dans le compte de fonctionnement de la commission culture où l'on retrouve des subventions en lien avec celle de jeunesse et sports.

Étude de demandes de subventions :

Les subventions suivantes sont accordées :

- Orgue du collège Claparède 1'000.-.
- Association Caramel y limon 500.-.
- Association des jeunes aniérois 1000.-.
- Association des orgues d'Hermance 1000.-.
- Théâtre Crève-Cœur 10.000.-.
- Radio Vostok 500.-.
- Célébration du 1 juin au Port noir 1000.-.
- Théâtre Circule Thônex 2000.-.
- Theatrochamp 2000.-.
- United Music Foundation 1000.-.

Fonds de bienfaisance : le fonds culturel adopté par délibération du CM en décembre 2001 est en règle. Le montant attribué chaque année se monte à 60.000 CHF afin de subventionner la pièce de théâtre ayant lieu tous les 2 ans.

La comptabilité MCH2 impose désormais de différencier les lignes théâtre et musique.

Divers : Le tournoi de jass est toujours en discussion, éventuellement en partenariat avec la commune de Meinier afin d'obtenir une salle et plusieurs jeunes de Vandoeuvres sont intéressés à participer à l'organisation.

Il n'y aura pas de vide Grenier cette année par manque de local approprié.

Le marché de Noël aura lieu durant 2 jours cette année avec encore les mêmes prestataires, mais un changement devrait être opéré l'année prochaine.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle

La séance est levée à 14h après traitement de tous les points mis à l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire est « très déçue » que les aînés soient emmenés le mercredi 13 novembre aux automnales. Elle rappelle que cette sortie a déjà été proposée et ce n'a pas été une réussite. D'après elle, ce que les aînés apprécient, c'est que l'on s'occupe d'eux et que l'on réfléchisse, en amont, à leur faire plaisir. Après discussion avec Mme LÉVÊQUE, il semblerait que cela ne soit pas impossible de faire 2 sorties. Mme le Maire suggère de leur proposer, effectivement, cette journée et en plus une sortie au mois d'octobre. Elle insiste quant à l'organisation de cette dernière, car cela sera la dernière sortie de Mme le Maire.

Concernant le procès-verbal de la commission culture, Mme le Maire note une erreur de libellé (p. 5): il ne s'agit pas du fonds de bienfaisance mais du fonds culturel.

M. VAUCHER demande si le vide-grenier aura lieu au printemps. Mme LÉVÊQUE répond : « pourquoi pas ».

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. 2 Aide sociale et humanitaire – séance du 29 août 2019

Mme de LISLE SARASIN donne lecture du compte-rendu :

Rapport de la commission Aide Sociale et Humanitaire

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le 29 août dernier. Le procès-verbal de la séance du 7 mai a été approuvé à l'unanimité.

Règlement de la commune de Vandœuvres régissant le fonds de bienfaisance : révision. Après discussion, la commission décide que la présidente prendra contact avec le secrétaire général ad intérim afin de mettre à jour le règlement de ce fond qui existe maintenant depuis 80 ans. De plus, suite aux normes Optimiso, les critères d'attribution de subvention ont également été vus avec le Secrétaire Général a. i. et seront présentés lors de la prochaine commission afin d'être validés.

Traitement des dossiers :

- A.S.A.S.E. (Association suisse des Amis de Soeur Emmanuelle) Soudan : un montant de Fr. 2'268.- a été octroyé à cette association ce qui représente le coût annuel d'une apprentie pour la formation « couture » du centre de formation et de développement communautaire de Lologo, à Juba (Soudan du Sud).
- Krousar Thmey (Cambodge) : la commission octroie un montant de Fr. 2'500.- pour une maison familiale qui s'occupe d'enfants sourds et aveugles.
- Le Pont du Mali : Un montant de Fr. 2'000.- a été octroyé à cette association pour deux projets : L'agrandissement d'une école et la poursuite de la construction de l'école de Siribala.
- Mate Cocido (Argentine) : Après discussion, la commission octroie un montant de Fr. 1'000.- qui se destine aux enfants de la rue. Une remarque sera faite à cette association, que nous suivons depuis longtemps, sur le manque de précision quant au chiffrage du projet.
- Nordeste (Brésil) : une subvention de Fr. 3'000.- a été accordée afin de participer au projet d'agroforesterie dans la région du nord-est brésilien, développement du système d'irrigation afin d'amener l'eau sur chaque parcelle. Ce projet concerne à la fois l'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
- OMED (Afghanistan) : La commission octroie un montant de Fr. 3'000.- pour cette association qui se bat pour la défense du droit à l'éducation des enfants à Kaboul. Elle a ouvert une école en faveur de ces enfants défavorisés.
- Voix Libres (Bolivie) : Cela fait plusieurs années que nous soutenons cette association qui fait un travail formidable pour les enfants des mines en Bolivie. Après discussion la commission octroie un montant de Fr. 4'113.- ce qui correspond à l'équipement dentaire à la cité de la Bonté Jatun Ayllu Potosi.

Le total des subventions humanitaires accordées à cette séance s'élève à 17'881.- La date de la prochaine séance est fixée au 28 octobre à 18h30.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire relève une erreur dans le procès-verbal (p.1 point 2) et indique qu'il n'y a qu'un seul fonds de bienfaisance qui a été utilisé pour des coups de cœur mais qui n'est en revanche plus alimenté. La Présidente indique que les corrections de procès-verbaux n'ont pas leur place en séance de Conseil municipal.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. 3 Travaux – séance du 2 septembre 2019

M. OLTRAMARE donne lecture du compte-rendu :

RAPPORT COMMISSION TRAVAUX 02.09.2019

Les thèmes suivants ont été discutés durant la commission du 02.09.2019

1. Bâtiments communaux : compte rendu relatif aux travaux effectués dans le logement de fonction du centre communal.

A part quelques finitions encore à faire, les travaux sont terminés dans les délais et le budget a été respecté. Cela faisait 33 ans que rien n'avait été fait.

2. Bâtiment scolaire : remplacement de tous les luminaires des classes

Il est prévu que les commissaires se rendent sur place mi-octobre afin de voir la classe test avec les nouveaux luminaires LED. Le DIP n'a à ce jour pas imposé une échéance pour le remplacement de tout l'éclairage de l'école. Ce point sera discuté au budget travaux 2020.

3. Ancienne école : compte rendu de l'étude d'ingénieur concernant le remplacement de la chaudière avec le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre communal.

Contrairement à ce qui avait été mentionné à la séance du 13 juin, la chaudière à mazout de l'ancienne école fonctionne toujours. Étant vétuste et plus aux normes elle doit être remplacée dès que possible. Un projet est en court pour l'enlever et chauffer l'école à distance depuis les nouvelles installations écologiques de l'Esplanade. Des canalisations dédiées à ce projet sont déjà en partie tirées.

Suite à divers échanges, la commission décide d'aller jusqu'au bout du processus et attend les devis.

4. Bâtiments locatifs : Immeubles sis 4 route de Meinier : Inondation de la cave de la boutique Friend's.

La boutique a été inondée pendant la période estivale. M. l'Adjoint souligne que cette infiltration n'a rien à voir avec la tempête du 15 juin. Cela provient d'une poche d'eau qui est montée à la surface. Cette même situation s'était déjà produite, il y a une douzaine d'années. La boutique souhaitant rouvrir ses portes le 15 août les travaux de réparation ont dû être précipités afin d'être dans les temps.

5. Routes communales – éclairage et réfection du chemin de l'Abri

Suite à la lettre envoyée par les propriétaires du chemin de l'Abri et la réponse de la commune le 2 juillet 2019, un long nouveau débat est relancé sur les diverses options de réfection du chemin, de l'éclairage et de l'intervention des SIG.

Afin de conclure une fois pour toute ce dossier, à l'unanimité, la commission travaux approuve la réfection du chemin de l'Abri sur une base d'un montant indicatif d'anciennes estimations. L'objectif est d'avoir 3 nouveaux devis pour le 4 novembre, séance de la délibération.

6. Routes cantonales – projet cantonal et travaux à charge de la commune : contrôle de l'état des collecteurs

M. l'adjoint explique qu'il faut contrôler les collecteurs au centre du village et qu'il y aura probablement des travaux à faire. L'étude est en cours par un bureau spécialisé.

7. Drainages agricoles et collecteurs communaux de la zone agricole – secteur route de Meinier / Choulex : travaux à prévoir dont une partie des coûts sera subventionnée par le canton

M. l'adjoint indique que suite aux inondations qui ont engendré beaucoup de dégâts, les collecteurs des parcelles agricoles n'arrivent plus à jouer leur rôle. Une étude complète est en cours.

Une partie des travaux sera à la charge du canton et des propriétaires agricoles. Ils seront budgétés pour 2020. M l'Adjoint suggère d'attendre l'engagement du spécialiste avant d'entreprendre ce dossier dû à sa technicité.

8. Divers et propositions individuelles

- Un budget 2020 plus détaillé avec des divers et imprévus est demandé par les commissionnaires et sera discuté à la prochaine séance.
- Compte rendu sur l'Esplanade.
 - M l'Adjoint précise que pour l'instant, le coût des travaux correspond au budget.
 - Le chantier a pris du retard essentiellement dû au manque de présence de l'architecte sur place.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la séance est levée à 20h26.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5. 4 Sécurité et mobilité – séance du 3 septembre 2019

M. VOUTAT donne lecture du compte-rendu:

Commission Sécurité et Mobilité

Résumé du mardi 3 septembre 2019 à 19h00

1. Approbation du présent ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. La commission reçoit le Vice-Président de la VZAD

La commission étudie les différentes solutions pour améliorer la situation comme installer un sens unique pour empêcher les voitures de descendre de la route de Vandoeuvres le matin entre 7 et 9h.

Madame le Maire rapporte qu'elle a tenté d'avoir une discussion avec le Directeur de l'École Moser afin de voir quelles solutions trouver par rapport aux élèves, dont les parents obstruent la route ce qui a pour cause de bloquer le chemin de la Seymaz. Une fin de non-recevoir lui a été signifiée.

Des commissaires souhaitent que la police intervienne sur la commune de Chêne-Bougeries p/r au problème de bouchons causés par les parents déposant leur enfant à l'école Moser.

Mme le Maire indique qu'elle est en relation avec la Mairie de Chêne-Bourg à ce sujet.

Mme le Maire confirme que les deux communes sont en langue là-dessus.

Suite à une demande d'information des habitants du chemin de la Blonde, la commission va se renseigner sur ce qui est prévu p/r à la circulation des camions lors des travaux sur le chantier de la parcelle 1099.

Toutefois, Mme le Maire précise que la circulation et l'accès des camions ne figurent pas dans les demandes d'autorisation qui sont transmises à la commune.

3. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2019

4. Incendie et secours : information en présence du Capitaine SPV

Le Président reçoit le capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers Vandoeuvres-Choulex.

Une longue présentation sur le nouveau fonctionnement du SIS et les conséquences sur les compagnies de pompiers volontaires est faite par Mme le Maire. Le Capitaine apporte également des informations.

Le SIS passe sous la Direction de l'ensemble des communes.

Mme le Maire ajoute que les Autorités de Choulex et de Vandœuvres attendent d'abord la mise en pratique de la fusion de leurs SPV avant de déterminer s'il serait intéressant ou nécessaire d'adhérer au nouveau concept opérationnel.

La commission félicite unanimement l'ensemble des sapeur- pompiers volontaires.

5. Sécurité – Rapport d'événements

Mme le Maire évoque le rapport d'événements annuel qui lui a été remis par l'APM et la Secrétaire Générale adjointe. Elle présente le graphique du nombre d'actions en relevant que l'APM est de plus en plus absorbé par la gestion administrative, vu les exigences de plus en plus grandes, ce qui pose un grand problème. Quelques actions relevées : administratif (22), fouilles et occupation du domaine public (15), contrôles de personnes ou de véhicules et sécurité (actions en diminution), contrôles de circulation, formation, etc. Elle a demandé à l'APM de tenir un time-sheet.

Mme le Maire précise que concernant les fouilles (SIG et Swisscom : gratuité) et occupations du domaine public (camions de déménagement sur places bleues, par exemple), les communes de petite à moyenne importance n'avaient pendant longtemps pas de règlement et ne réclamaient pas d'émoluments. L'Exécutif a demandé à l'APM de mettre en place ce règlement.

Amendes d'ordre : 208 en 2018, 162 à ce jour (estimation pour 2019, environ 262, les trois agents réunis).

Mme le Maire en profite pour répondre à la question posée par un commissaire, à savoir que la prise en charge financière de Chêne-Bougeries s'élève à 10 % du coût total de la police municipale.

Sur une question du Président, Mme le Maire indique que les Autorités ont reçu les représentants de la police de la Pallanterie en juin. Une très légère augmentation des tentatives et des cambriolages est constatée, mais rien de significatif. Comme d'habitude, la commune a distribué avant l'été un tous-ménages à la population sur ces problématiques.

6. Chemin de la Cocuaz – études des mesures

La commission décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

7. Rack à vélos – recherche d'un emplacement

À l'issue d'une très brève discussion, le Président propose de passer au vote.

Par 0 oui, 1 abstention et 2 non, la commission rejette la proposition d'installer un rack à vélos dans la cour de la mairie, estimant que ceux-ci peuvent être installés sur leur béquille.

8. Défibrillateurs

Mme le Maire annonce que les deux anciens, qui sont encore en place, seront enlevés. L'un sera offert à l'association ASAED (ville de Khenifra, Maroc), l'autre conservé pour les sorties des aînés. Le personnel et l'Exécutif ont suivi la formation ad hoc.

9. Soirée sécurité IT

Le Président présente l'offre qui lui a été transmise par la Secrétaire Générale adjointe. La société organise des soirées d'information comprenant des simulations.

Celles-ci peuvent se dérouler devant une cinquantaine de personnes.

La commune va demander d'autres offres pour comparer.

10. Point sur les transports publics

Mme le Maire annonce que la 38 sera mise en service le 15 décembre. Une augmentation des cadences du 33 aux heures de pointe est prévue et la liaison avec la gare de Cornavin sera pour l'instant maintenue. L'emplacement de l'arrêt du bus 38 est à contrôler, conclut-elle.

11. Divers et propositions individuelles

Carrefour routes de Choulex/Mon Idée :

Mme le Maire évoque la réponse de l'OCT, datée du 22 août et en lit un extrait : « Cette mesure a pour but d'améliorer la cohérence et la hiérarchie du réseau routier en redonnant la priorité à la route de Mon Idée, réseau primaire, par rapport à la route de Choulex, réseau secondaire. Contrairement à ce que vous pensez, cette modification de priorité ne s'accompagnera pas forcément d'une augmentation du trafic pendulaire. En effet, les carrefours à feux déployés dans le cadre des mesures d'accompagnement au développement du quartier des Communaux d'Ambilly permettent de contrôler les flux pendulaires et de doser le volume de trafic admissible sur la route de Mon Idée. La mise en place d'une perte de priorité de la route de Choulex par rapport à la route de Mon Idée est cohérente avec cette stratégie de maîtrise des flux, puisqu'elle contribue à rendre moins attractif pour le trafic pendulaire l'itinéraire de shunt à travers Choulex vers Genève, trafic qui se retrouve ensuite dans le centre de votre commune. Une partie de ce trafic se reportera sur la route de Jussy, à hauteur de la commune de Puplinge, et sera ensuite distribuée entre les routes de Jussy et de Mon Idée au niveau du carrefour Jussy/Mon Idée. Pour étudier ce projet, j'ai demandé à mes collaborateurs de mandater un bureau d'ingénieurs civils chargé de développer un projet d'aménagement de la route de Mon Idée afin de redonner de la cohérence à la hiérarchie du réseau routier tout en intégrant les questions de sécurité

dans le hameau de Crête, notamment les évolutions des vitesses pratiquées, et de proposer le cas échéant des mesures susceptibles de les faire respecter. »

Une commissaire souligne que le problème ne découlerait pas seulement d'une augmentation des pendulaires, mais surtout du changement de priorité qui risquerait de pousser les conducteurs à accélérer.

Mme le Maire lit un extrait de son courrier à l'OCT : « Bien que nous comprenions la logique de la volonté cantonale de respecter cette hiérarchie, nous estimons qu'en ces lieux la théorie ne saurait être appliquée à la pratique. La solution envisagée par vos services de rendre prioritaire la route de Mon Idée sur la route de Choulex a été présentée à la commission Sécurité et Mobilité. Ses membres nous ont fait part de leur extrême inquiétude quant à cette éventualité. En effet, si l'on considère la route de Mon Idée à hauteur du 174, il en ressort que cette route devient étroite et plus difficilement praticable sur toute la traversée du hameau de Crête lorsque deux véhicules doivent croiser. Donner à cet axe un caractère prioritaire sur la route de Choulex aurait pour conséquence une augmentation du trafic pendulaire, qui cherche à rejoindre le centre-ville. Cet axe est actuellement limité à 40 km/h, justement pour tenir compte de l'étroitesse de la chaussée. Nous considérons que ces gabarits étroits, auxquels il faut ajouter le caractère historique du hameau, ne permettent pas la mise en place du concept envisagé par l'OCT. Vous l'écrivez vous-même dans votre e-mail du 29 janvier dernier, une augmentation de la vitesse est à craindre. De plus, un arrêt TPG est situé à proximité de ce carrefour, ce dont il faudrait le cas échéant aussi tenir compte. Pour ces différents motifs, nous vous prions de bien vouloir reconsidérer la modification du carrefour route de Choulex/route de Mon Idée et de renoncer tout simplement de mettre en œuvre une hiérarchie qui, à cet endroit, n'a de cohérence que théorique. En l'état, si vous deviez persister dans votre volonté de respecter la hiérarchie du réseau routier, il serait indispensable de consulter les Autorités communales et de prendre des mesures dans toute la traversée du hameau de Crête. »

Madame le Maire transmettra les questions de la commission à l'OCT sur la problématique des axes Jussy/Mon Idée et le giratoire de Frontenex.

Mme le Maire évoque la lettre d'une habitante qui se plaint qu'en dehors de la zone 30 km/h entre les chemins du Dori jusqu'à la route de Vandœuvres, elle est obligée de passer à pied sur le chemin de la Blonde avec une poussette, ce qui est dangereux vu le nombre de véhicules et leur vitesse.

La commission étudiera si des solutions sont envisageables.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La Présidente indique qu'une lecture de compte-rendu ne correspond pas à une lecture de procès-verbal. Mme ERMACORA estime que « ça suffit de recevoir M. DÜRST à chaque séance ». M. ANDERSEN reconnaît qu'il s'agit de la deuxième fois. M. VOUTAT répond qu'il n'est pas prévu de le recevoir une troisième fois.

Mme le Maire souligne que les procès-verbaux ne sont pas publics : « en les lisant, on risque de dire des choses qui n'ont pas à être dites en séance de conseil ». Elle ajoute que M. DÜRST quand il est venu la première fois avait demandé de pouvoir participer aux mesures à prendre au chemin de la Blonde, ce que le Président avait accepté. C'est dans ce cadre qu'il a été réinvité.

M. VAUCHER n'a pas pu être présent lors de la dernière séance de la commission. Il a été surpris que l'idée d'installer un rack à vélo ait été refusée par les commissaires. Il lui semblait que la commission s'était déjà prononcée sur la question et qu'elle était, à priori, favorable. M. VAUCHER demande une explication rationnelle. Mme LEVÊQUE indique qu'il n'y a rien de précisé dans le procès-verbal, à part

que les vélos peuvent s'appuyer sur leur béquille. M. VAUCHER indique que les vélos n'ont pas tous une béquille.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5. 5 Jeunesse et sports – séance du 10 septembre 2019

Mme MISEREZ donne lecture du compte-rendu :

Compte-rendu de la commission jeunesse et sports du 10.09.19.

Lors de cette séance de rentrée, la commission jeunesse et sports a eu l'opportunité de recevoir le Secrétaire Général a. i.

Nous avons ainsi abordé la question de la méthodologie de subventionnement, en conformité avec le plan comptable MCH2 et pour répondre aux critères imposés par le système contrôle interne. Lors de la discussion que le petit groupe de travail, composé de deux commissaires, Mme l'Adjointe et le Secrétaire Général a. i., a eue en amont, il est apparu que la commission octroyait de façon correcte les subventions, selon des critères établis et respectés. Il manquait une formalisation de ce processus, à l'usage des demandeurs et du SCI. Un tableau récapitulatif a été réalisé et présenté aux commissaires le Secrétaire Général a. i. Avec une petite demande de changement concernant la possibilité d'octroyer une subvention individuelle en cas de « projet coup de cœur », ce tableau a été validé par la commission.

La question des règlements des fonds École et Tennis a aussi été abordée. Le Secrétaire Général a. i. a pris renseignement auprès des commissaires quant à leur volonté au sujet de ces fonds. Nous attendons un retour de l'Exécutif sur les lignes budgétaires utilisées pour les prix et cadeaux scolaires et sur les possibilités d'utilisation des fonds (par exemple : élargissement du fonds École vers un fonds Jeunesse, et partenariat avec d'autres clubs de tennis voisins).

Les commissaires attribuent ensuite les subventions suivantes, sachant que le montant disponible est de 17'330.-

- 1'000.- à une personne pour le championnat de moto, avec une demande de précisions de son budget.
- 500.- ou 1'000.- à l'association de cyclisme du Vélodrome de Genève. 1'000.- s'il est encore possible de faire floquer les maillots au logo de la commune et après avoir vérifié quels sont les autres logos figurant sur les maillots et 500.- sinon.

D'autres demandes n'ont pas été retenues. Une mini-enquête auprès des familles vandoeuvriennes sera faite pour connaître les besoins de celles-ci en garde d'enfants en âge préscolaire à des horaires hors crèches (soirées, week-ends). Ceci pour pouvoir répondre à l'association ARCE qui propose sa médiation entre ces familles et des personnes en réinsertion professionnelle ou cherchant du travail.

La commission discute ensuite brièvement de la soirée jeunes du printemps prochain. Quelques idées sont évoquées comme un tournoi de foot, un atelier pizza suivi bien sûr de sa dégustation, ou repropose le bowling ou une soirée à Vandœuvres. Nous allons contacter des jeunes pour avoir leur avis et/ou leurs idées.

Une proposition de crowdfunding pour éditer un livre, Léon et ses émotions, réalisé par l'association Graines de paix trouve un écho favorable auprès des commissaires. Il s'agit d'apprendre aux enfants de 4 à 12 ans à exprimer leurs émotions. Cette proposition sera formulée lors de la rencontre avec les enseignants au mois de novembre. En cas d'intérêt de leur part, nous participerons au crowdfunding.

Nous agendons une nouvelle séance de commission en plus de celles déjà fixées, pour aborder la question du budget. Elle devra avoir lieu après le Conseil municipal du 23 septembre et avant la séance de financière du 08 octobre. Nous réservons le 30 septembre à midi, mais finalement, elle sera reportée

au 07 octobre à midi et quart pour que Mme l'Adjointe ainsi que la directrice de la Louchette puissent être présentes.

La séance d'après aura lieu le 5 novembre et sera suivie du repas avec le corps enseignant. Tous les conseillers municipaux sont invités à cette soirée.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire relève qu'il ne s'agit pas de coquille mais d'une question de fond à la page 5 du procès-verbal, à propos du fonds sur le tennis. Elle précise que tout le fond est faux sur le fonds du tennis club. La Présidente propose de transmettre ces modifications afin de pouvoir corriger le procès-verbal à la prochaine séance.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5. 6 Financière et administrative – séance du 16 septembre 2019

M. SCHMITZ donne lecture du compte-rendu :

Compte rendu de la séance de la commission financière du lundi 16 septembre 2019 à 19h, élargie à l'ensemble au conseil municipal.

- A. Le point principal de la séance consistait à présenter une proposition de restructuration de l'administration communale.

Le mandat d'audit commandé cet été a relevé certains domaines d'amélioration et de modernisation de l'administration, également en considération de l'introduction de MCH2 et du système de contrôle interne Optimiso.

Plus précisément, le mandataire constate :

- une forte implication de l'exécutif dans l'opérationnel, et par conséquent la nécessité d'une plus grande formalisation des rapports entre le CM, l'exécutif et l'administration communale,
- une possibilité d'optimisation de la coordination entre les différents services et fonctions.
- une amélioration possible des processus de validations financières,
- une plus grande précision dans la description et l'application des procédures internes, notamment dans les domaines RH (cahier des charges),

Les solutions proposées se basent sur trois axes :

1. Gouvernance – clarifier les responsabilités et les rôles respectifs du CM, de l'exécutif et de l'administration,
2. Organisation et structure – préciser l'organigramme et les tâches pour chaque fonction de l'administration, en vue de définir les cahiers des charges et les exigences requises pour chaque collaborateur.
3. Procédures et systèmes de contrôle internes – principalement par l'application de nouveau statut du personnel et les systèmes de contrôle Optimiso.

Ces constats ont mené à des mesures visant à améliorer :

1. L'organisation de la gestion des dossiers

2. La stabilisation des contrats et mandats de tiers
3. La mise en place d'une coordination centrale et de la gestion des Ressources Humaines.

Au niveau du personnel, ces mesures se traduisent par :

- L'engagement d'une Secrétaire Générale adjointe au 1^{er} septembre (à 40% et ensuite 70%)
- L'engagement d'un/e responsable technique d'ici au 1^{er} janvier 2020
- L'engagement d'un Secrétaire Général au premier mai 2020.
- Mandat d'un/e Secrétaire Général a.i. jusqu'en mai 2020.

Ces mesures représentent une augmentation des postes de travail Équivalents à Plein Temps de 15.08 à 16.38, soit une augmentation de 1.3 EPT.

Les considérations financières de ces changements seront examinées lors de l'analyse du budget 2020. En effet il s'agira de comprendre quels mandats externes pourront être traités en interne si ces nouveaux postes sont acceptés.

B. La commission fait ensuite le point de situation sur le nouveau statut du personnel :

La sous-commission s'est réunie à plusieurs reprises. Le texte est finalisé et il reste la grille de l'échelle des traitements à finaliser. Le but reste l'implémentation du nouveau statut au 1 janvier 2020, après son approbation par le personnel et le conseil municipal.

C. Madame le Maire informe ensuite la commission élargie de la présentation publique du rapport de la cour des comptes qui aura lieu mi-octobre.

Les conseillers municipaux ne faisant pas partie de la commission financière sont remerciés pour leur présence et quittent la séance.

D. La commission débat ensuite de l'allocation de jetons de présence à la sous-commission nommée pour déterminer les critères d'attribution des logements de la commune et la nomination de la régie chargée de leur application. La commission financière préavise favorablement l'attribution des jetons de présence par 9 oui, 1 non et 0 abstention.

La commission se retrouvera le 8 octobre pour l'analyse du budget 2020.
La séance est levée à 20h38.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. VAUCHER demande à partir de quand la Secrétaire Générale adjointe passera à 70%. La Présidente répond que ce sera dès le 1^{er} décembre.

Concernant le préavis donné sur les jetons de présence M. ANDERSEN demande si les conseillers municipaux ne devaient pas voter ce soir dans la foulée afin de l'avaliser. La Présidente acquiesce. Inutile d'après elle de voter d'entrée en matière puisque cela fait suite au compte-rendu.

M. DESPLAND demande aux conseillers si un devoir de récusation s'applique, du moment où il y a des bénéficiaires qui votent pour eux-mêmes. Mme ERMACORA répond que la question a déjà été posée. M. KUNZ ajoute qu'il n'y a pas de problème, que les conseillers municipaux élargissent simplement les jetons de présence à la commission d'attribution. Ce sont les mêmes montants que pour les

commissions du Conseil municipal. La Présidente conclut que les membres de la commission d'attribution sont libres de ne pas voter ou de s'abstenir si elles ne se sentent pas le droit de voter.

La Présidente met aux voix l'octroi de jetons de présence à la commission d'attribution des logements de l'Esplanade. L'octroi de jetons de présence est accepté par 10 voix favorables 1 voix défavorable et 3 abstentions.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

6. Projets de délibération

Mme le Maire présente le budget 2020. Elle aimerait que les conseillers constatent qu'il y a déjà des effets de ces intentions de restructuration de l'administration par le simple fait qu'ils ont reçu un exposé des motifs 006 2019. Cette procédure est une première manifestation de ces mesures et du soutien que Mme le Maire reçoit dans la préparation du budget.

- Charges : Fr. 11'673'962.-
- Recettes : Fr. 11'713'962.-
- Excédent de revenus : Fr. 40'000.- c'est très équilibré.

Les charges :

- *Les charges de personnel* : elles résulteront, dans leur augmentation, de la prise en compte de la nouvelle organisation dès le début de l'année prochaine, ce qui a déjà fait l'objet d'une discussion lors de la commission élargie du 16 septembre dernier. C'est une restructuration qui va moderniser Vandœuvre et améliorer son fonctionnement, d'où les charges supplémentaires.
- *Entretien des bâtiments du patrimoine administratif* : le patrimoine administratif est le patrimoine qui ne peut pas être vendu car il sert à l'exercice des pouvoirs publics. Il y aura beaucoup de travaux à entreprendre sur, notamment, le centre communal suite aux travaux effectués dans le cadre de l'Esplanade.
- *Besoins de logistique de la nouvelle organisation* : des transformations à l'interne seront nécessaires pour que les personnes engagées puissent travailler dans de bonnes conditions.
- *Les autres charges* : il s'agit des immeubles du patrimoine financier tels que l'Esplanade. Il y aura des charges dues au fonctionnement des immeubles qui seront comprises dans le budget de fonctionnement de la mairie.
- *Charges des immeubles du patrimoine financiers* : il y a eu des erreurs qui ont été faites au moment du passage de MCH1 et MCH2 et des comptes qui ont été mis soit à 0, soit insuffisamment nourris. Au moment de la préparation du budget 2019 ces avoirs n'ont pas forcément toujours été corrigés. Encore cette année, il y a eu des problèmes liés à certains dépassements. L'explication vient du fait qu'il y a eu ce passage difficile de MCH1 à MCH2 et du passage de comptable à la mairie. Ces corrections seront effectuées en 2020, d'où des charges supplémentaires.
- *Péréquation* : le montant de la péréquation 2020 n'est pas encore connu mais sachant que les comptes 2018 étaient excellents, elle ne risque pas de descendre, elle va plutôt certainement augmenter.

Les revenus :

- Pour celles et ceux qui souhaitent voir diminuer le centime, tout ce qui a été dit concernant les charges (et dont il sera sujet en commission financière) est envisageable avec un centime à 29 au lieu de 31 points.

- Les nouvelles recettes qui proviendront des locataires de l'Esplanade qui sont sensés emménager avant le 1er décembre 2019 ont été prises en compte, ce qui devrait amener plusieurs centaines de milliers de francs de nouveaux revenus.
- La prudence est de mise avec les prévisions du canton. Mme le Maire a gardé une certaine réserve par rapport à leurs prévisions de recettes notamment parce qu'il y a eu acceptation par le peuple du RRFA. Malgré tout il est possible de réaliser cette diminution du centime grâce à l'Esplanade.
- *Recettes du patrimoine financier* : il n'y a pas que l'Esplanade qui s'est construite. La zone 5 est particulièrement concernée. Il y a des PPE terminées. En principe au 31 décembre de cette année, il y aura de nombreux habitants supplémentaires dans les autres bâtiments.
- *Recettes locatives* : il faut compter 1 million pour les recettes locatives des 3 immeubles de l'Esplanade

Investissements :

- Fr. 4,9 millions sont prévus, dont :
 - Fr. 4,5 millions pour le projet Gardi, la fameuse caserne intercommunale il y a une demande préalable en cours. La demande définitive devrait être déposée dans le courant de l'hiver. Si tout va bien les travaux pourraient débuter dès le 2^{ème} semestre 2020.
 - Fr. 200'000.- pour le chemin de l'Abri.
 - Fr. 140'000.- pour des travaux autour du centre communal.
 - Fr. 120'00.- pour un véhicule pour les services extérieurs. Cela concerne le déneigement des trottoirs étroits et des cheminements, par exemple celui de la Blonde ou de la Seymaz. Les commissaires demandent à quels besoins répond ce véhicule. Mme le Maire répond que le débat n'aura pas lieu ce soir.

Plan quadriennal 2020 - 2024 :

Baisse du centime et excédent de revenus :

Mme le Maire indique que malgré la baisse du centime, on peut prévoir jusqu'en 2023 des excédents de revenus plus importants que ceux de 2020. Elle ajoute : « si on baisse le centime et qu'on a encore Fr. 300'000.- d'excédents de revenus, c'est mal venu ». Ainsi, elle explique sa volonté d'aller au maximum à l'équilibre pour 2020. Pour les années suivantes, on observe qu'il y a 6 et non 5 chiffres, ce qui montre qu'il y aura toujours des revenus importants, malgré la crainte de baisse de l'économie.

Autofinancement :

En 2020, sur Fr. 4'960'000.- d'investissement il y a Fr. 1'580'967.- qui sont déjà couverts par l'autofinancement, le reste sera couvert par les fonds propres.

Trésorerie :

Il s'agit éventuellement d'emprunter Fr. 10'000'000.- en 2020 pour l'Esplanade, car on est à plus de Fr. 20'000'000.- de dépenses. Cela dit, toute la discussion est à faire et les questions seront renvoyées en commission.

La Présidente prend la parole. Elle indique qu'il y a 6 projets de délibération, regroupés par groupe de 3. Elle propose de voter tout d'abord l'entrée en matière sur les 3 premières et ensuite d'ouvrir une légère discussion concernant le renvoi en commissions. Ensuite, elle suggère que les conseillers votent le renvoi en commissions. Même chose pour les 3 suivantes, avec la proposition, lors de la discussion, du vote sur le siège ou du renvoi en commissions.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière des 3 premières délibérations (délibérations 0006, 0007, 0008). L'entrée en matière est votée à l'unanimité (14 votants).

La Présidente propose donc de voter le renvoi des délibérations en commissions, sachant que :

- Chaque commission traitera du budget propre à elle-même.
- Chaque commission discutera avec l'Exécutif responsable pour ensuite donner un préavis.
- Lors de la commission financière du 8 octobre, chaque président de commission défendra son budget compris dans le budget général.
- La Présidente précise que la proposition du maire par rapport au budget de fonctionnement est renvoyée à la commission financière. Chaque sous-rubrique est, quant à elle, renvoyée à la commission concernée.

A la remarque de Mme ERMACORA concernant le court délai, la Présidente explique qu'il fallait attendre le Conseil municipal de septembre pour renvoyer en commissions. M KUNZ ajoute qu'un processus budgétaire a été mis en place avec l'Exécutif qui commence dès le mois de juin. Il faudra respecter ces délais l'année prochaine pour bien construire ces budgets avec les commissions.

6.1 DM 0006-2019 / Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

La Présidente met aux voix le renvoi de cette délibération en commissions. Le renvoi en commissions est voté à l'unanimité (14 votants).

6.2 DM 0007-2019 / FIDU 2020 (fonds intercommunal pour le développement urbain) – CHF 292'800

La Présidente met aux voix le renvoi de cette délibération en commissions. Le renvoi en commissions est voté à l'unanimité (14 votants).

6.3 DM 0008-2019 / Taxe professionnelle 2020

La Présidente met aux voix le renvoi de cette délibération en commissions. Le renvoi en commissions est voté à l'unanimité (14 votants).

La Présidente met aux voix l'entrée en matière des 3 délibérations suivantes (délibérations 0009, 0010, 0011). L'entrée en matière est votée à l'unanimité (14 votants).

Mme la Présidente ouvre la discussion. Mme ERMACORA a relevé plusieurs coquilles :

- Exposé des motifs : "s'agissant de la présente" (dans les 3 documents)
- Exposé des motifs (0011) : "charges d'exploitation"

Mme le Maire donne tout d'abord plusieurs explications quant à ces 3 délibérations :

DM 009-2019 :

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un dépassement à venir suite au remplacement longue durée du secrétaire général. Les allocations pertes de gains s'élèvent à près de Fr. 110'000.-. La somme de Fr. 65'000.- n'a pas été dépensée mais il y a déjà eu des engagements qui ont été pris, couverts par le budget. A partir de maintenant ce n'est plus couvert. Elle ajoute que ce serait un non-sens de faire voter les budgets et les comptes sur 2 fonctions 2 natures. Par contre concernant les dépassements de 2% - c'est le MCH2 qui le dit – ils se calculent sur un budget présenté sur 2 fonctions 2 natures.

Mme ERMACORA relève que le pire c'était qu'auparavant aucune demande de crédit n'a été effectuée avant de dépenser l'argent, encore moins accompagnée d'un exposé des motifs. C'est nouveau.

DM 0010-2019 :

Mme le Maire indique que cette délibération concerne un dépassement de charges de personnel. Il s'agit de deux piquets de neige qui sont intervenus dans l'hiver 2018-2019 et qui vont intervenir en 2019-2020 avec des contrats modifiés. Ces personnes ont été engagées en CDD et elles ont effectué des piquets de neige et, aussi, d'autres prestations pour la commune. L'une d'entre elles travaille pour remplacer les services extérieurs quand il y a des absences, raison pour laquelle on arrive à ce montant de Fr. 45'400.- dans lequel on a rajouté les montants à venir pour la fin de l'année. Les contrats de ces deux personnes auraient dû être repris par le secrétaire général l'été dernier mais cela n'a pas été fait. Ce sera rectifié cette année afin d'engager ces personnes à des montants adéquats.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES relève que ce problème de piquet de neige est récurrent. Elle ajoute que ce sont des problèmes de gouvernance que l'on va faire payer par des deniers publics. Mme le Maire acquiesce.

DM 0011-2019 :

Mme le Maire indique qu'il s'agit de dépassements des charges d'exploitation des immeubles du patrimoine financier. Elle explique qu'il y a eu un « bug » et lors du passage de MCH1 à MCH2. Les montants ont été enregistrés de façon erronée, ou pas enregistrés, des montants permettant des travaux sur des immeubles du patrimoine financier. Ceci a engendré tous les dépassements que l'on a eus en 2019. Les corrections nécessaires seront apportées pour 2020. M. KUNZ précise que ces chiffres liés au patrimoine financier étaient au bilan alors que depuis le MCH2 ils sont dans les comptes de fonctionnement.

La Présidente prend la parole et propose soit de voter « sur le siège » soit de renvoyer en commission. Refuser de voter sur le siège engendrerait de bloquer le processus jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Présidente met aux voix la proposition de voter sur le siège. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6.4 DM 0009-2019 / Demande budgétaire complémentaire 2019 – fonction 02- nature 30 – CHF 65'000

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2019 POUR LA FONCTION COMPTABLE 02 – ADMINISTRATION ET LA NATURE COMPTABLE 30 – CHARGES DE PERSONNEL DE CHF 65'000.00

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 51 – RAC
vu l'exposé des motifs du Maire
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 12 voix favorables 0 voix défavorables 2 abstentions

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2019 de CHF 65'000.00 pour la fonction comptable 02 – Administration et la nature comptable 30 – Charges de personnel

(sortie de Mme PICTET)

6.5 DM 0010-2019 / Demande budgétaire complémentaire 2019 – fonction 61- nature 30 – CHF 70'000

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2019 POUR LA FONCTION COMPTABLE 61 – ADMINISTRATION ET LA NATURE COMPTABLE 30 – CHARGES DE PERSONNEL DE CHF 70'000.00

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 51 – RAC
vu l'exposé des motifs du Maire
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 8 voix favorables 0 voix défavorables 5 abstentions

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2019 de CHF 70'000.00 pour la fonction comptable 61 – Administration et la nature comptable 30 – Charges de personnel

(retour de Mme PICTET)

6.6 DM 0011-2019 / Demande budgétaire complémentaire 2019 – fonction 96- nature 34 – CHF 135'000

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2019 POUR LA FONCTION COMPTABLE 96 – ADMINISTRATION ET LA NATURE COMPTABLE 34 – CHARGES DIVERSES DE CHF 135'000.00

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 51 – RAC
vu l'exposé des motifs du Maire
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix favorables 0 voix défavorables 3 abstentions

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2019 de CHF 135'000 pour la fonction comptable 96 – Administration et la nature comptable 34 – Charges diverses

7. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle ni question.

8. Divers

Le prochain Conseil municipal est fixé au 14 octobre.

9. Dossiers de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 21 :39.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Alexandre OLTRAMARE



La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISERÉZ

